

OUVERTURE DE LA CAMPAGNE pour 2012 – 2013 :

1- CAMPAGNE BOURSIERE (classes GS à Terminale)

2- DEMANDES D'AIDE A LA SCOLARITE (classes de seconde, 1^{ère} et Terminale)

CONDITIONS D'ACCES :

- **LE PARENT** demandeur doit impérativement être inscrit au registre des français du Consulat Général de France à Dakar, ou le cas échéant, être rattaché à l'enfant demandeur.
- **L'ENFANT** doit impérativement :
 - Etre de nationalité française et inscrit au registre des français du Consulat Général de France à Dakar.
 - Résider au Sénégal avec au moins l'un de ses deux parents,
 - Fréquenter un établissement homologué par le Ministère Français de l'éducation nationale, (liste disponible auprès du bureau des bourses du Consulat Général) et être assidu aux cours.
 - *Etre âgé d'au moins 3 ans au 31/12/2012(bourse),*

➔ **MISE A DISPOSITION DES DOSSIERS** (et prises de rendez-vous pour les bourses): A PARTIR DU 1^{er} DECEMBRE 2011
A TELECHARGER ET IMPRIMER SUR LES SITES :

1. du Lycée : www.lyceemermozdakar.org
2. de l'Ambassade (www.ambafrance-sn.org, rubrique Formalités et Services/ Bourses scolaires).

LES FAMILLES QUI LE SOUHAITENT peuvent retirer un DOSSIER PAPIER

1. auprès du bureau de la CAISSE du Lycée MERMOZ.
2. à l'entrée du Consulat Général de France, du lundi au jeudi de 15h à 17h.

Dates LIMITES DE DEPOT : pour les prises en charge : **MERCREDI 15 FEVRIER 2012**

Pour les demandes de bourses : **vendredi 02 mars 2012** UNIQUEMENT SUR RV (au

33.839.52.29, ou par courriel adressé bourses.dakar-fslt@diplomatie.gouv.fr) ATTENTION : prendre RV dans les meilleurs délais (même si le dossier n'est pas complet, sous peine de ne pouvoir être reçu individuellement).

☞ **LES DOSSIERS DEPOSES APRES CES DATES SERONT JUGES IRRECEVABLES**